



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE VENDEE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 12 - MARS 2014**

# SOMMAIRE

## ARS DT 85

Avis N °2014070-0017 - Avis de concours externe sur titres d'Assistant Socio- Educatif (emploi d'Educateur spécialisé) pour 2 postes .....	1
Avis N °2014070-0018 - Avis d'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des assistants socio- éducatifs (emploi d'Educateur Spécialisé) pour 1 poste .....	2
Avis N °2014079-0003 - AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES D'AGENT DE MAITRISE (SPECIALITE : CUISINE) .....	4

## Hopitaux Vendée

Décision N °2014060-0015 - Délégation de signature dans le cadre des missions du pharmaciens hospitalier pour M BEUCHARD Jean, Mme ROUX Nathalie, M CHABERNAUD Jean- François, Mme DUPEYRON Julie pour l'achat de produits pharmaceutiques. ....	6
--	---



La Roche sur Yon, le 11 mars 2014

**AVIS DE CONCOURS SUR TITRES D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF  
(EMPLOI D'EDUCATEUR SPECIALISE)**

Vu le décret n° 93-652 du 26 mars 1993 modifié portant statut particulier des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 27 juillet 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des animateurs, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2014-101 du 4 février 2014 portant statut particulier du corps des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière,

**un concours sur titres est ouvert  
au Centre Hospitalier Georges Mazurelle afin de pourvoir  
2 postes d'assistant socio-éducatif (emploi d'éducateur spécialisé)**

**CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS**

- Remplir les conditions énumérées à l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifié ;
- Peuvent être candidats, les titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplôme requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

**CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION (en 3 exemplaires) :**

- Une demande écrite d'inscription,
- Une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae détaillé (formation initiale, formation continue, actions éventuelles menées, travaux divers...),
- Une copie de(s) diplôme(s),
- Un projet professionnel (5 pages maximum).

**LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS est fixée au 11 mai 2014**

Les personnes intéressées par ce concours doivent adresser leur **dossier de candidature complet** avant **11 mai 2014** (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**Centre Hospitalier Georges Mazurelle  
Direction des Ressources Humaines  
Hôpital Sud  
85026 LA ROCHE SUR YON**



PREFECTURE VENDEE

## **Avis n °2014070-0018**

**signé par**  
**Directeur des ressources humaines du centre hospitalier George MAZURELLE**

**le 11 Mars 2014**

**ARS DT 85**

Avis d'ouverture d'un concours réservé pour  
l'accès au corps des assistants socio- éducatifs

La Roche sur Yon, le 11 mars 2014

## AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS RESERVE POUR L'ACCES AU CORPS DES ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,

Vu le décret n°2013-121 du 6 février 2013 pris pour l'application du chapitre III du titre 1<sup>er</sup> de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012,

En application de l'arrêté du 06 juin 2013 pris en application de l'article 8 du décret n°2013-121 du 6 février 2013 et fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours réservés pour l'accès aux corps des animateurs, des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs de jeunes enfants, des éducateurs techniques spécialisés et des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière,

### **Un concours réservé est ouvert au Centre Hospitalier Georges Mazurelle afin de pourvoir 1 poste d'assistant socio-éducatif (emploi d'éducateur spécialisé).**

Les épreuves auront lieu courant mai 2014.

#### **Conditions pour se présenter**

Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions fixées aux articles 25 et 26 de la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique et titulaires des titres suivants :

Pour les assistants socio-éducatifs candidats à un emploi d'éducateur spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;

Les candidats visés au 4 ci-dessus peuvent en outre être titulaires d'un diplôme reconnu équivalent par la commission instituée par le décret du 13 février 2007 susvisé.

#### **Constitution du dossier d'inscription (en 3 exemplaires)**

Le dossier d'inscription doit être constitué de :

- 1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
- 2° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;
- 3° Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- 4° Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
- 5° Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) dûment complété (disponible auprès du secrétariat de la Direction des Ressources Humaines). Pour la constitution de ce dossier, les candidats peuvent prendre appui sur le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière. Il doit comporter des informations suffisamment précises pour que le jury puisse faire le lien entre l'activité rapportée par le candidat et le poste pour lequel le recrutement réservé est organisé.

#### **Date de clôture des inscriptions : 11 MAI 2014.**

Les personnes remplissant les conditions et intéressées par ce concours doivent adresser leur **dossier de candidature complet avant le 11 MAI 2014** (cachet de la poste faisant foi), au :

**Centre Hospitalier Georges Mazurelle  
Direction des Ressources Humaines  
Hôpital Sud  
85026 LA ROCHE SUR YON**



PREFECTURE VENDEE

## **Avis n °2014079-0003**

**signé par**  
**Directeur des ressources humaines du centre hospitalier George MAZURELLE**

**le 20 Mars 2014**

**ARS DT 85**

**AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS  
INTERNE SUR EPREUVES D'AGENT DE  
MAITRISE (SPECIALITE : CUISINE)**

La Roche sur Yon, le 18 mars 2014

**AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE  
SUR EPREUVES D'AGENT DE MAITRISE  
Spécialité : Cuisine**

VU le Décret N° 91-45 du 14 janvier 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière,

Le Centre Hospitalier Georges Mazurelle de la ROCHE SUR YON ouvre un **concours interne sur épreuves** afin de pourvoir **1 poste d'Agent de Maitrise – spécialité : Cuisine**

**Conditions pour se présenter**

Peuvent être admis à concourir les maîtres ouvriers, les conducteurs ambulanciers de 1<sup>re</sup> catégorie, ainsi que, sous réserve de justifier de sept ans d'ancienneté dans leur grade, les ouvriers professionnels qualifiés, les conducteurs ambulanciers de 2<sup>e</sup> catégorie, les aides de laboratoire de classe supérieure, les aides d'électroradiologie de classe supérieure et les aides de pharmacie de classe supérieure régis par le décret n° 89-613 du 1<sup>er</sup> septembre 1989 modifié portant statuts particuliers des personnels médico-techniques de la fonction publique hospitalière.

**Constitution du dossier d'inscription (en 3 exemplaires)**

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies
- La copie des diplômes

**Modalité d'organisation du concours**

Le concours interne sur épreuves est constitué d'une phase d'admissibilité et épreuve d'admission :

1. **La phase d'admissibilité** consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la branche pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique.

Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

2. **L'épreuve d'admission (30 minutes)** consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury qui se compose :

- D'une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un agent de maitrise (durée 10 minutes)
- D'un échange avec le jury visant à apprécier les compétences et les connaissances techniques qu'il a acquises au cours de son parcours professionnel, sa connaissance des missions et de l'organisation du service. Au cours de cet entretien, le jury soumet au candidat une question technique en rapport avec ses compétences professionnelles (durée 20 minutes).

**NOTATION :** Il est attribué à l'épreuve orale d'admission une note de 0 à 20. A l'issue de cet entretien, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.

**Date de clôture des inscriptions : 20 avril 2014.**

Les personnes remplissant les conditions et intéressées par ce concours doivent adresser leur **dossier de candidature complet avant le 20 avril 2014** (cachet de la poste faisant foi), au :

**Centre Hospitalier Georges Mazurelle**  
Direction des Ressources Humaines  
Hôpital Sud 85026 LA ROCHE SUR YON





PREFECTURE VENDEE

## **Décision n ° 2014060-0015**

**signé par**  
**Yves PRAUD, Directeur par Intérim du Centre Hospitalier Côte de Lumière**

**le 01 Mars 2014**

**Hopitaux Vendée**

Délégation de signature dans le cadre des missions du pharmaciens hospitalier pour M BEUCHARD Jean, Mme ROUX Nathalie, M CHABERNAUD Jean- François, Mme DUPEYRON Julie pour l'achat de produits pharmaceutiques.



DELEGATION DE SIGNATURE

**Objet : Délégation de signature Dr BEUCHARD  
Dr CHABERNAUD, Dr ROUX, Dr DUPEYRON**

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles :

- L.6141-1 relatif aux établissements publics de santé
- L.6143-7 relatif aux compétences du directeur d'établissement public de santé
- D. 6143-33 à D.6143-36 relatifs aux délégations de signature,

Vu l'arrêté ARS-PDL/DAS/RHSS/68/2014/85 nommant M Yves PRAUD en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier Côte de Lumière à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014,

**Je soussigné, Yves PRAUD, Directeur par intérim du Centre Hospitalier Côte de Lumière, délègue de signature à Monsieur le Docteur Jean BEUCHARD, Praticien Hospitalier chef de service de la Pharmacie, afin :**

- d'engager et liquider les dépenses de produits pharmaceutiques et ceux à usage médical (C/6021) et les fournitures, produits pharmaceutiques et petit matériel médical et médico-technique relevant réglementairement de la compétence des pharmaciens hospitaliers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean BEUCHARD, **donne la même délégation à Monsieur le Docteur CHABERNAUD Jean-François, Praticien Hospitalier pharmacien de l'établissement, à Madame le Docteur ROUX-JEGOU Nathalie, Praticien Hospitalier pharmacien de l'établissement, et à Madame le Docteur DUPEYRON Julie, Assistante Spécialiste.**

La présente délégation s'exerce notamment dans le respect des crédits alloués aux divers budgets approuvés du Centre Hospitalier (comptes du budget exécutoire).

Pour les dépenses imputées à un compte budgétaire dont le crédit concerne également des dépenses qui relèvent de la compétence d'une ou plusieurs autres délégations de signature, les subdivisions de ce compte détermineront dans la comptabilité de l'ordonnateur, pour chaque exercice, le crédit alloué par nature de dépenses correspondant à une seule et même délégation.

La présente délégation prend effet à la date du 1<sup>er</sup> mars 2014, et ce pour une année, elle annule et remplace, à compter de ce même jour, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Spécimen de signature  
**Mr Jean BEUCHARD**  
J. BEUCHARD  
PHARMACIEN PH  
N° 104 343 H  
Centre Hospitalier les Sables d'Olonne

Spécimen de signature  
**Mr Jean-François CHABERNAUD**

Spécimen de signature  
**Mme DUPEYRON Julie**

Spécimen de signature  
**Mme ROUX-JEGOU Nathalie**

Fait aux Sables d'Olonne,  
le 1<sup>er</sup> mars 2014

Directeur,  
Yves PRAUD

**Destinataires :**

- 1 - Président du Conseil de Surveillance
- 1 - Receveur Municipal
- 1 - Monsieur Jacques FRANÇOIS
- 1 - Monsieur Jean BEUCHARD
- 1 - Dossier de Monsieur BEUCHARD
- 1 - Monsieur Jean-François CHABERNAUD
- 1 - Dossier de Monsieur CHABERNAUD
- 1 - Madame Nathalie ROUX-JEGOU

- 1 - Dossier de Madame ROUX-JEGOU
- 1 - Madame Julie DUPEYRON
- 1 - Dossier de Madame DUPEYRON
- 1 - Minute Direction
- 1 - ARS Pays de la Loire pour information
- 1 - Pour affichage établissement
- 1 - Publication au RAA Vendée